

Specimen

Gerda Haßler (éd.)

## Locutions et phrases : aspects de la prédication

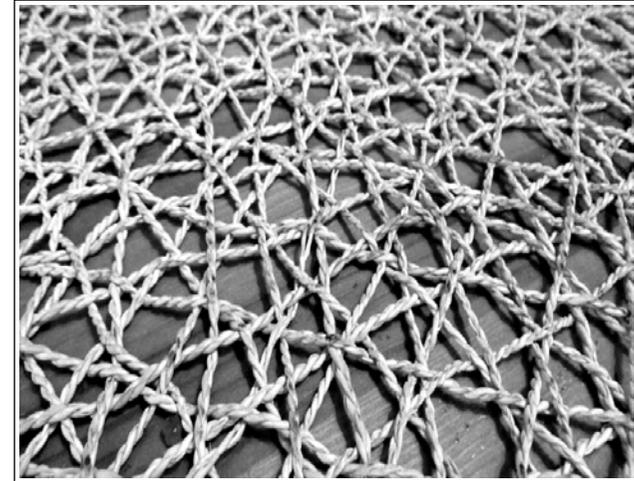
*Gerda Haßler*: Locutions et phrases : aspects de la prédication. Introduction — LOCUTIONS ET PÉRIPHRASES : *Denis Le Pesant* : A propos de *Locutions en français* de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier. Pistes de réflexion pour un classement sémantique des locutions / *Stefanie Wagner*: Locutions et faux amis / *Bernard Darbord*: Les périphrases verbales en espagnol médiéval / *Sybille Große*: La périphrase *venir de + inf.* et la restriction des adverbes / *Ichraf Khammari*: Des locutions en veux-tu en voilà ! — PRÉDICATION ET MÉDIATIVITÉ : *Gerda Haßler*: L'expression de la modalité épistémique et de l'évidentialité dans les langues romanes / *Alina Ganea*: *Modalité — évidentialité — médiativité* / *Gabriela Scripnic*: *Médiativité, mirativité, et ajustement stratégique* / *Anja Hennemann*: The interaction between the linguistic domains of evidentiality and deixis as exemplified by Spanish detective novels / *Anca Gâță*: Histoire de la rhétorique: le concept de *dissociation*. Acquis, développements, et perspectives / *Khalifa Missaoui*: Aspects prédictifs dans l'interférence linguistique: français-arabe — L'ESPACE ET LE TEMPS DANS LA LANGUE ET L'ÉNONCIATION: *Jean-Jacques Briu*: Pourquoi dans les grammaires l'Espace n'est-il pas comme le Temps une catégorie de l'énoncé? / *Said Bouzidi*: La reduplication. Le cas de l'adverbe en berbère / *Khalifa Missaoui*: L'enjeu des connecteurs temporels dans l'analyse des conversations / *Françoise Gadet*: Ce que les français 'marginaux' nous apprennent sur les français

ISBN 978-3-89323-140-9  
ISSN 0721-7129

Locutions et phrases : aspects de la prédication

Gerda Haßler (éd.)

Specimen



Gerda Haßler (éd.)

## Locutions et phrases : aspects de la prédication



Khalifa Missaoui

## Aspects prédictifs dans l'interférence linguistique : français – arabe

### RÉSUMÉ

L'interférence linguistique est devenue un phénomène crucial dans la pratique langagière quotidienne. Il n'y a aucune langue pure aujourd'hui ; et cela incite le locuteur à produire des conversations foisonnées par des styles interférés ; notamment l'interférence linguistique française – arabe produite par des locuteurs tunisiens. Dans cet article, nous étudions l'aspect prédictif dans des conversations authentiques. Notre analyse se fixe pour objet de réfléchir sur le fonctionnement des niveaux prédictifs dans les tours de parole, et cela en tentant de déterminer les contraintes syntaxiques, sémantiques et pragmatiques régissant ce phénomène linguistique.

### 1. Le corpus

Nous traitons le problème de l'aspect prédictif à partir du corpus<sup>1</sup> suivant :

- 1 *ʿinnās ʿilkul tfaski.* Trad. : Tout le monde *fait une fausse copie*.
- 2 *albārih albulissya rafflū ʿinnās ʿilkul.* Trad. : Hier, les policiers ont *raflé* tout le monde.
- 3 *ʿāna xāif mil les fautes.* Trad. : J'ai peur *des fautes*.
- 4 *Makiš intéréssé bil commerce.* Trad. : Tu n'es pas *intéréssé* par le commerce.
- 5 *Al waqt tawa onze heures et demie.* Trad. : Maintenant, il est *onze heures et demie*.
- 6 *ʿāf nuwa hā ʿa? ; hā ʿa les créations ʿamtā ʿalkužina.* Trad. : C'est quoi ça? ce sont *les créations* de la cuisine.
- 7 *nahna biṭbīʿa hors sujet.* Trad. : vraiment, nous sommes *hors sujet*.
- 8 *Adduxān huwa choix bilhaq.* Trad. : Fumer c'est un vrai *choix*.
- 9 *ṯamma barja des jeunes fil faculté.* Trad. : Il y a beaucoup *des jeunes* dans la faculté.
- 10 *mā hu normal hā ʿa alyūm.* Trad. : Ce jour n'est pas *normal*.
- 11 *Tawa ʿinta hakkaya mākiš spontané.* Trad. : Tu es comme ça, tu n'es pas *spontané*.
- 12 *Hā ʿtika hāzāt intime.* Trad. : Ce sont des choses *intimes*.
- 13 *Kūn compréhensif.* Trad. : Sois *compréhensif*.
- 14 *alqrāya ṣaʿba trop.* Trad. : Les études sont *trop* difficiles.

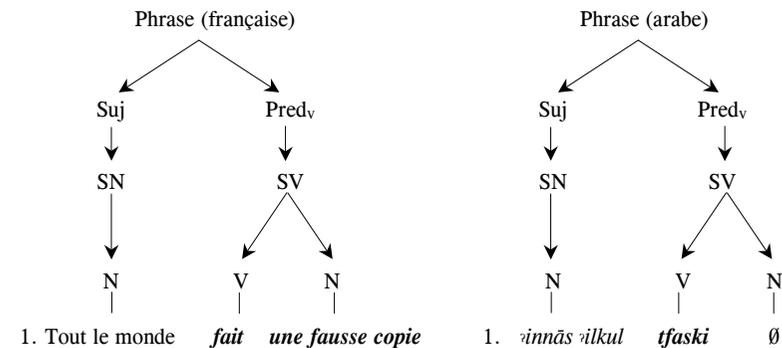
<sup>1</sup>) Les mots en gras sont empruntés de la langue française sauf le mot *kužina* qui est emprunté de l'Italien.

## 2 Les contraintes syntaxiques

Les formes syntaxiques du prédicat sont parfois simples comme dans les tours de parole (1, 2, 3, 8, 10, 11, 12, 13, 14) et parfois complexes (3, 4, 5, 6, 7, 9). Nous entendons par 'forme simple' le mot emprunté du français et non la forme syntaxique du prédicat.<sup>2</sup> Nous remarquons que cette forme simple est toujours attachée à un syntagme verbal (T : 1, 2, 3) ou à un syntagme nominal (T : 8, 12) ou à un syntagme adjectival (T : 13, 14). Nous allons examiner ces cadres prédictifs en tenant compte de leurs formes et de leurs aspects.

### 2.1 Les prédicats verbaux : formes et aspects

Dans ce corpus, nous avons trois tours de parole (1, 2 et 3) qui portent un prédicat verbal. Dans le tour de parole (1) le verbe *tfaski* substitue un syntagme verbal de la langue française (*faire une fausse copie*). Le locuteur emploie ce verbe pour exprimer une action reprise par un groupe de mots dans la langue française. Le locuteur fait donc une opération de restriction linguistique ; mais sur le plan sémantique rien n'a changé. Nous pouvons observer une règle de formation syntaxique tirée de ce tour de parole où le verbe *tfaski* est dérivé d'une entité linguistique qu'on peut exprimer par une règle de base dérivationnelle :

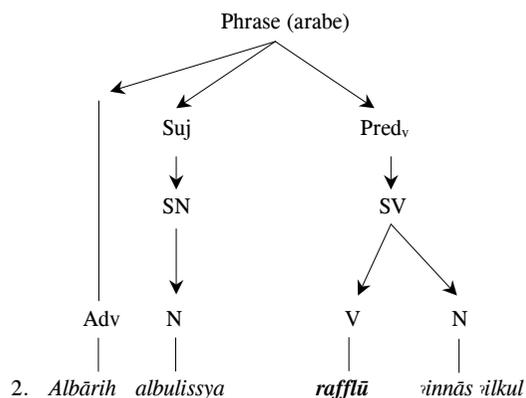
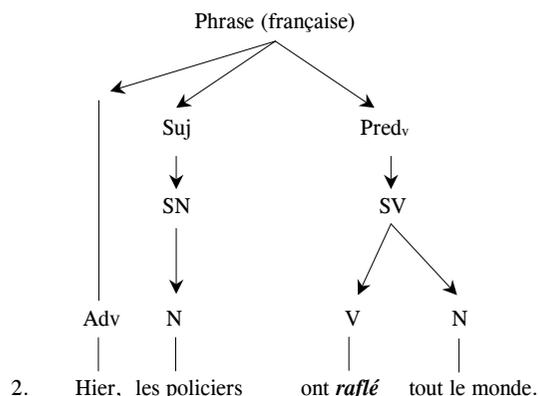


La *structure logique* du prédicat :

$$\text{Pred}_v (\text{F}) \text{V} + \text{N}^n \longrightarrow \text{Pred}_v (\text{A}) \text{V}^1 + \emptyset$$

<sup>2</sup>) Le prédicat dans la langue arabe a deux formes syntaxiques : l'une est simple si elle est constituée d'un syntagme nominal composé de deux mots ou plus (voir tour de parole n°5) ; l'autre est complexe si elle est constituée d'un syntagme verbal (voir tour de parole n°1). Cette simplicité ou complexité est due au type de phrase simple ou complexe auquel appartient le prédicat.

Dans le deuxième cas d'interférence, le verbe *rafler* (T 2) qui est un verbe relevant du syntagme verbal dans la phrase française garde le même aspect prédicatif dans la phrase arabe. Le locuteur fait transformer phonétiquement ce verbe à la langue arabe sans y changer la modalité temporelle, la forme lexicale ou le contenu sémantique.<sup>3</sup> On peut exprimer ce type d'interférence<sup>4</sup> par la règle d'équivalence entre les deux systèmes prédicatifs verbaux français – arabe à partir du tour de parole suivant :



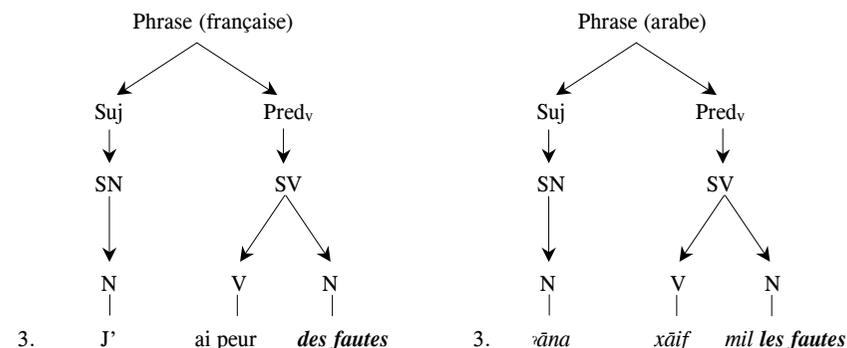
3) Voir à propos des phénomènes de contact de langues, et surtout entre le français et l'arabe, les études suivantes : Garmadi 1966, Lanly 1970, Mackey 1976, Riguet 1984, Vanden 1976.

4) Voir concernant les types d'interférence par transformation les études de Weinreich 1974 et de Baccouche 1994.

Nous déduisons, à partir de l'analyse syntaxique de ce tour de parole, la *structure logique* du prédicat qui suit :

$$\text{Pred}_v(\text{F}) \text{V} + \text{N}^n \equiv \text{Pred}_v(\text{A}) \text{V} + \text{N}^n$$

Dans le troisième cas de prédicat verbal, l'interférence linguistique est au niveau du COD ou du COI. Le locuteur arabe utilise un mot français (*fautes*) précédé de l'article défini (*les*) à côté d'un article indéfini (*des*) qui se traduit en arabe par (*mil*).<sup>5</sup> Cette particule prépositive ne fonctionne pas en arabe comme un article, et dans ce cas le locuteur l'antépose à l'article défini pour que la structure syntaxique de la phrase arabe soit correcte.



La *structure logique* de ce type de prédicat :

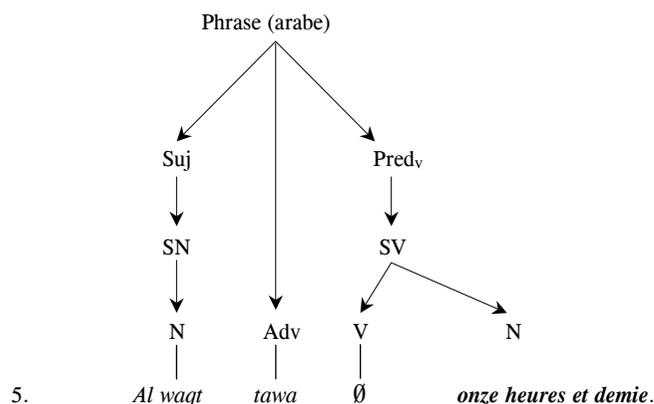
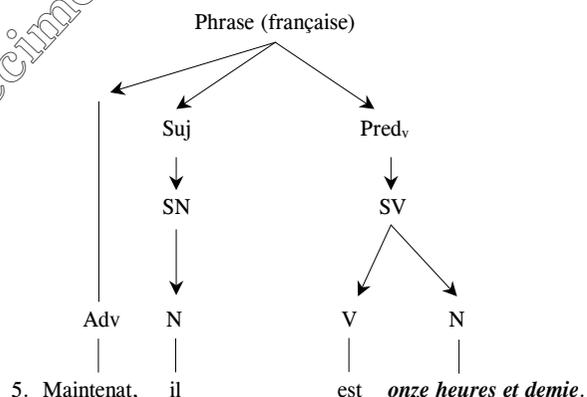
$$\text{Pred}_v(\text{F}) \text{V} + \text{ad} + \text{N}^n \longrightarrow \text{Pred}_v(\text{A}) \text{V} + \text{pp} + \text{ad} + \text{N}^n$$

Compte tenu de l'analyse successive précédemment effectuée des trois tours de parole, nous pouvons conclure qu'il y a trois types de prédication dans l'interférence française – arabe. Ces formes prédicatives dépendent du type de verbe qui introduit le syntagme verbal portant la structure logique du prédicat. C'est ce verbe qui détermine la définition de cette structure logique.

## 2.2 Les prédicats nominaux : formes et aspects

Le syntagme qui désigne le prédicat nominal dans les tours de parole (4, 5, 6, 7) a une forme syntaxique variable. Cette dernière est parfois constituée d'un groupe nominal en français (T: 4), dans d'autres cas, de deux mots, en français, lesquels sont connectés par un connecteur en arabe (T: 5), ou articulés par une particule prépositive en arabe (T: 6), ou encore tout simplement juxtaposés (T: 7).

5) Ce mot, issu de l'arabe dialectale tunisien, se transforme en arabe standard par la particule prépositive (*min*) qui se traduit en français par *de, des*.



Le prédicat nominal en arabe ne porte aucun type de verbe; il est toujours un groupe nominal relié à un groupe nominal sujet. En français, cependant, il serait plus adéquat de rappeler que le prédicat nominal en français est attaché à un sujet suivi d'un verbe d'état (T: 5) ou à un pronom démonstratif (c'est), (T: 6, 8).

La **structure logique** de ce type de prédicat est la suivante:

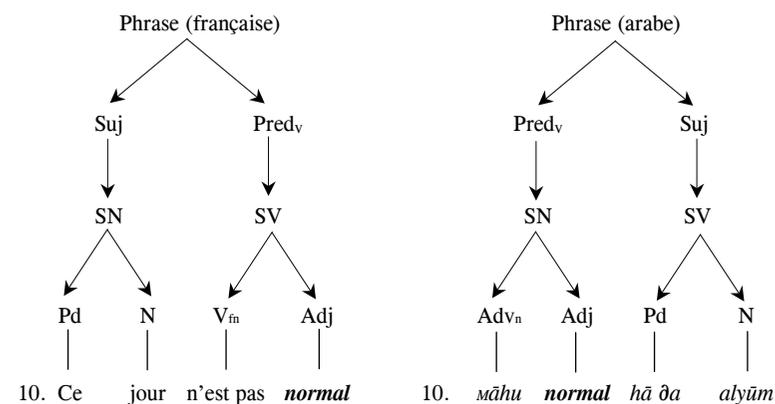
$$\text{Pred}_n (\text{F}) \text{V}_e \text{ ou } \emptyset + \text{N}^n \longrightarrow \text{Pred}_n (\text{A}) \text{N}^n$$

L'interférence linguistique au niveau de la prédication nominale est basée sur deux formes principales: l'une commence par un verbe d'état, l'autre commence par un groupe nominal. Cette opération d'interférence est parfois totale,

touchant tout le syntagme prédictif (T: 5, 6), partielle, dans d'autres cas, touchant strictement une partie de ce syntagme (T: 7).

### 2.3 Les prédicats adjectivaux : formes et aspects

La forme lexicale des prédicats adjectivaux est simple: le locuteur arabe n'utilise qu'un seul mot emprunté au français (T: 10, 11, 12, 13.). Parfois le locuteur garde l'adjectif en langue arabe et emprunte un adverbe pour exprimer la qualité de la matière prédictive 6 (T: 14). Dans les tours de parole (10 et 11) l'adjectif emprunté appartient à un syntagme verbal dont le verbe, dans ce cas précis, est attributif. Du point de vue syntaxique, cette prédication est verbale, donc ces deux tours de parole portent chacun un adjectif français exprime l'attitude du locuteur. Ce type d'interférence linguistique est conditionné par l'emploi de la forme négative par le locuteur arabe: cette forme a aussi un contenu prépositionnel qui formule une certaine sorte de demande d'information.



Le locuteur inverse l'ordre syntaxique de la phrase arabe. Il produit le prédicat avant le sujet, et cela revient à des raisons stylistiques et pragmatiques. Nous allons développer ces raisons dans la partie consacrée aux contraintes pragmatiques.

La **structure logique** du prédicat de cette phrase:

$$\text{Pred}_v (\text{F}) \text{V}_{fin} + \text{Adj} \longrightarrow \text{Pred}_v (\text{A}) \text{Adv}_n + \text{N}^n$$

Dans le tour de parole (12) l'adjectif emprunté est précédé d'un nom: ce type d'interférence n'est pas conditionné par des règles grammaticales régissant son

<sup>6)</sup> Voir, concernant l'analyse des prédicats nominaux et adjectivaux en matière et en qualité, l'étude de Vandeloise Claude, dans : *Le français moderne*, 2002 : 20-44.

emploi. Sa forme lexicale change l'usage du locuteur suivant et dont la cause ne relève pas de la syntaxe arabe. Le locuteur est libre de former ce syntagme prédicatif par un ou deux mots, voire plus. Cette flexibilité de formation lexicale et syntaxique, dans ce type d'interférence, caractérise l'aspect prédicatif du syntagme nominal. Il est vrai que le locuteur a le choix de formuler un de ces types d'interférence, comme nous l'observons dans les tours de parole suivants :

- 15 Hā ḏīka hāzāt **intimes**. Trad. : Ce sont des choses **intimes**.  
 16 Hā ḏīka des choses intimes. Trad. : Ce sont des choses intimes.  
 17 Hā ḏīka h ā 3 āt **trop/très intimes**. Trad. : Ce sont des choses **trop/très intimes**.  
 18 Hā ḏīka **des choses trop/très intimes**. Trad. : Ce sont **des choses trop/très intimes**.

Ce type de prédication dépend de la *structure logique* suivante :

$\text{Pred}_n(\text{F}) \text{N} + \text{Adj} / \text{N} + \text{Adv} + \text{Adj} \rightarrow \text{Pred}_n(\text{A}) \text{N} + \text{Adj} / \text{N} + \text{Adv} + \text{Adj} / \text{N} + \text{Adj} + \text{Adv}$

Le locuteur emploie dans le tour de parole (13) un modèle de prédication adjectivale simple. Il emprunte un adjectif de la langue française pour remplir la case prédicative dans la phrase arabe. Ce type d'interférence est répandu dans le corpus oral de l'arabe tunisien. Il est inconditionné par des contraintes syntaxiques, puisque sa forme lexicale est simple. Le locuteur fait l'emprunt tel qu'il est.

$\text{Pred}_{\text{Adj}}(\text{F}) \text{Adj} \equiv \text{Pred}_{\text{Adj}}(\text{A}) \text{Adj}$

L'aspect prédicatif au niveau des contraintes syntaxiques varie suivant les règles grammaticales qui constituent la bonne formation syntaxique des tours de parole contenant l'interférence.

### 3. Les contraintes sémantiques

Les contraintes sémantiques dominant la structure sous-jacente<sup>7</sup> du prédicat sont de nature à motiver le locuteur à utiliser des types d'interférence spécifiques ; autrement dit, on arrive à saisir comment un locuteur bilingue ou plurilingue produit une conversation interférée syntaxiquement et sémantiquement. Nous allons examiner les différents contextes d'interférence linguistique qui guident le locuteur et le dirigent vers les strates de la prédication (cf. François 2003 : 5). Les contraintes sémantiques diffèrent selon la catégorie du mot ou du syntagme emprunté. L'interférence au niveau sémantique dépend de l'acceptabilité grammaticale du type de prédicat. Le locuteur produit des prédicats verbaux selon le type de verbe directeur du syntagme prédicatif, et des prédicats nominaux ou adjectivaux : leurs contenus sémantiques sont détermi-

<sup>7</sup> Selon Jacques François (2003 : 21) la structure sous-jacente est construite à partir de règles de bonne formation. Elle donne lieu à l'application des règles d'expression morphologique linéaire et prosodique qui produisent les expressions langagières.

nés par l'environnement linguistique des deux langues qui sont en contact lors de l'opération énonciative.

Les tours de parole porteurs du prédicat verbal (1, 2, 3, 4) ont deux types d'interférence sémantique. Les verbes directeurs des deux premiers tours gardent leurs contenus sémantiques dans la langue française. Le locuteur fait transférer ces deux verbes (*tfaski* et *rafflū*) au contexte communicatif arabe pour exprimer deux actions sémantiquement similaires dans les deux langues. Il apporte ces deux verbes pour remplir un contenu sémantique nécessaire dans une situation de discours guidée par le sujet parlant.

- 1 ḏinnās ḏilkul *tfaski*. Trad. : Tout le monde fait une fausse copie.  
 2 albāriḥ albulissya rafflū ḏinnās ḏilkul. Trad. : Hier, les policiers ont raflé tout le monde.

Le verbe (*tfaski*) représente une forme lexicale restreinte par rapport à la langue arabe, mais elle recèle dans son contenu sémantique le temps, l'aspect, le genre, le nombre et l'action. L'usage de ce verbe par le locuteur arabe exprime un contenu sémantique plus ou moins équivalent à celui du français.

*Tfaski* < fait une fausse copie → contenu sémantique ± équivalent

Le verbe (*rafflū*) représente une forme lexicale simple dans la langue arabe, il désigne un contenu sémantique similaire dans la langue française. Dans ce cas d'interférence, le locuteur en vient à remplir des cases vides lexicales et sémantiques en langue arabe.

*Rafflū* ≤ ont raflé → CSé (F) ≤ CSé (A)

L'usage de ces deux verbes, par le locuteur arabe, est conditionné par la forme lexicale et le contenu sémantique.

- 3 ḏāna xāif mil **les fautes**. Trad. : J'ai peur **des fautes**.  
 4 Makīf intéréssé bil commerce. Trad. : Tu n'es pas intéressé par le commerce.

Dans ce type de prédication verbale des tours de parole (T : 3, 4) l'interférence ne touche pas le verbe directeur du syntagme verbal, mais, affecte le contenu propositionnel du prédicat (cf. Furukawa 1996 : 2 ; Furukawa 2005 : 76). L'auxiliaire (*être*, *avoir*) ne peut être emprunté à une deuxième langue. C'est en raison de cette contrainte que le locuteur garde les auxiliaires hors de l'environnement linguistique où l'interférence peut intervenir. Les mots empruntés ne remplissent pas des cases sémantiquement vides dans la langue arabe,<sup>8</sup> mais, ce sont des traductions des contenus sémantiques d'une langue à l'autre.

<sup>8</sup> Voir, concernant le problème des emprunts sémantiques dans la langue arabe, l'étude de Belazi (1991 : 38-39).

Les contraintes sémantiques qui affectent la prédication nominale et adjectivale sont presque les mêmes puisque le locuteur ne s'intéresse pas à la forme lexicale dans ce cas d'interférence. Il cherche à transférer l'information. En effet, les conditions nécessaires de la prédication ne reviennent pas à l'interférence linguistique, mais sont dues à l'état psychique du locuteur, et aux effets pragmatiques et contextuels du discours.

Au niveau prédicatif, l'interférence sémantique passe par différents types de contrainte:<sup>9</sup> des contraintes externes dont l'origine réside dans un apport historique déterminant les relations sociales, économiques et politiques entre les deux langues, et des contraintes internes lesquelles découlent d'un apport linguistique concernant le type des relations syntaxiques et sémantiques qui gouvernent la production langagière du syntagme prédicatif interféré. Le locuteur dépend de ces deux types des contraintes dans différents contextes discursifs.

La structure sémantique du prédicat est gouvernée par la relation référentielle qui connecte les deux propositions, celle du sujet et celle du prédicat. Le locuteur produit le contenu sémantique d'un syntagme prédicatif en fonction de la référence du sujet. Dans le tour de parole (*innās ilkul tfaski*. Trad : Tout le monde fait une fausse copie) le contenu sémantique du prédicat verbal (*tfaski*) est constitué en fonction du sujet (*innās ilkul*), le locuteur veut exprimer une prédication sémantiquement très forte, c'est-à-dire que l'information donnée dans le prédicat est vraie et justifiée par le contenu sémantique du sujet, cette dépendance des deux propositions permet au participant de la conversation de calculer le sens du prédicat. Dans le tour de parole (*albārih albulissya rafflū innās ilkul*. Trad. : Hier, les policiers ont raflé tout le monde), le verbe (*rafflū*) dépend du sujet (*albulissya*): il exprime le contenu sémantique d'une action dont la nature même ne peut être exercée que par des policiers. Les contraintes sémantiques effectuées par ce type de verbe sont les plus remarquables dans l'interférence linguistique française – arabe. Le locuteur fait produire une lexicalisation arabe des mots d'origine français pour exprimer un contenu sémantique en adéquation avec le sujet.

Dans la prédication nominale et adjectivale, les contraintes sémantiques sont plus fortes que celles de la prédication verbale. Les relations référentielles entre le prédicat et le sujet sont plus étroitement attachées: le locuteur relie deux propositions qui sont interdépendantes. Cette dépendance est gouvernée par un contenu sémantique global du tour de parole. La structure sémantique du tour de parole (*āna xāif mil les fautes*. Trad. : J'ai peur des fautes) ne peut pas se constituer correctement sans l'existence de deux propositions juxtaposées. La proposition indiquée par le sujet (*āna*) reste ambiguë sans l'existence

<sup>9</sup> Selon Furukawa (2005 : 8) une construction grammaticale peut comporter une pluralité de contraintes.

de celle du prédicat; c'est à partir du contenu sémantique du prédicat que le locuteur construit le sens global de l'énoncé. (cf. Berthoud 1996 : 122).

La relation de dépendance qui connecte le sujet et le prédicat relève des contraintes sémantiques qui contribuent à la compréhension des tours de parole. Le locuteur entreprend d'analyser et d'évaluer l'énoncé dans le but de déchiffrer le contenu sémantique de chaque proposition, puis il relie les deux propositions à partir de deux contenus pour obtenir une prédication pertinente.

#### 4. Les contraintes pragmatiques

L'aspect prédicatif dans l'interférence linguistique française – arabe est dû à des contraintes pragmatiques qui font que le locuteur se trouve amené à produire des tours de parole spécifiques. Nous allons examiner le système de production du cadre prédicatif dans différentes situations langagières.

Le discours est caractérisé par des contraintes pragmatiques qui relèvent de la situation discursive où le locuteur produit une conversation. Le style conversationnel est déterminé par son aspect linguistique et extralinguistique (cf. Ciliberti 1993 : 3). Chaque discours a son univers spécifique gouverné par des contraintes pragmatiques externes et internes. L'interférence linguistique est le résultat des deux types de contrainte (cf. Missaoui 2001 : 149). Le locuteur, lors de sa production langagière, est guidé par des structures linguistiques connues dans la communauté linguistique où il vit. Il utilise les mots qu'il partage avec cette communauté pour que son discours soit compris par les autres. Dans le tour de parole (*albārih albulissya rafflū innās ilkul*. Trad. : Hier, les policiers ont raflé tout le monde) l'usage du verbe (*rafflū*) emprunté au français est conditionné par le contexte situationnel qui oblige le locuteur à utiliser ce verbe parce que cette action ne peut s'accorder à un autre verbe (à cause du sujet (*albulissya*)). Dans ce cas de figure précis, ce sujet implique l'usage de ce verbe à condition nécessaire de la situation de la parole. Cette situation reflète, en réalité, une vraie action. Cette interférence est faite à cause de la contrainte pragmatique qui motive le locuteur à produire un tour de parole en adéquation avec la situation discursive. Ce type de prédication est conditionné par deux contraintes pragmatiques : l'une est interne et relève du rapport relationnel entre le sujet et le prédicat, car cette relation est devenue obligatoire dans la production langagière de ce tour de parole; l'autre est externe et elle relève du contexte situationnel qui dirige le locuteur vers l'usage spécifique de ce verbe.

Dans le tour de parole (*Makif intéressé bil<sup>10</sup> commerce*. Trad. : Tu n'es pas intéressé par le commerce) le locuteur emploie deux mots empruntés pour exprimer son attitude, provoque l'interlocuteur et le pousse à donner des infor-

<sup>10</sup> Cette particule prépositive (*bil*) se traduit en français par l'article défini (*le, les*) ou l'article indéfini (*de, des*).

mations pertinentes. L'usage de ces deux mots est tributaire de l'intention du locuteur. Il reflète une situation de discours donnée. Les contraintes pragmatiques, dans ce cas d'interférence, relèvent de la situation discursive. Le locuteur choisit les mots qui conviennent à cette situation. Ce choix est conditionné par des règles extralinguistiques qui dirigent le locuteur vers une production langagière pertinente. Le mot intéressé, pragmatiquement, est conditionné par l'existence d'un autre mot (dans ce cas le mot *commerce*). Le locuteur arabe a le choix d'emprunter l'un de ces deux mots et de remplacer l'autre par un mot arabe (cf. Baccouche 1994 : 113). Il n'a pas le choix, en revanche, d'omettre l'un d'eux, puisque leur usage est concomitant. Cette obligation s'explique par des effets pragmatiques et non linguistiques. Le sens prédicatif dans ce tour de parole est contextuel (cf. Bannour 1986 : 93).

La prédication nominale ou adjectivale est caractérisée par un degré de liberté d'interférence très élevé. Les contraintes syntaxiques dans la production langagière de ce type de prédication sont faibles à cause de cette liberté d'alternance des constituants linguistiques des deux langues. Contrairement au niveau sémantique et pragmatique, les contraintes sont fortes. Pour justifier cette hypothèse, nous procédons à son illustration par nos deux tours de parole suivants :

9 *θamma barfa des jeunes fil faculté*. Trad : Il y a beaucoup des jeunes dans la faculté.

13 *Kūn compréhensif*. Trad : Sois compréhensif.

Le locuteur emploie en (T : 9) deux mots empruntés : (*des jeunes*) et (*faculté*) : cet usage ne représente pas lexicalement une nécessité, car le locuteur n'est pas obligé d'emprunter. Il peut communiquer par le biais d'une seule langue, l'arabe ou le français. L'emploi du mot (*compréhensif*) comme prédicat adjectival ne constitue pas, vraiment, une interférence lexicale ou syntaxique, mais, implique une vraie interférence sémantique. Le locuteur dans ce cas a besoin de la matière première du prédicat, mais il est, aussi, concerné par sa qualité et par sa manière, puisque « le niveau I de la prédication peut être considéré comme les fonds baptismaux de la langue, sur lesquels toutes les catégories du monde reçoivent leur nom » (cf. Vandeloise 2002 : 22). Cette prédication dépasse le niveau lexical au niveau pragmatique à travers l'univers du discours et les conditions nécessaires qui exigent un énoncé donné dans une situation particulière. Cette particularité énonciative fait partie des contraintes pragmatiques qui dirigent le locuteur vers une production langagière spécifique.

## 5. Conclusion

Trois macro-types de contrainte ont été mis en évidence dans cette étude. Bien que les contraintes syntaxiques soient largement observées en arabe comme en français sous forme de transfert lexical phonétiquement arabisé (*tfaski, rafflū*)

ou sous forme de l'emprunt lexical en français grammaticalement arabisé par exemple (*θamma barfa des jeunes fil faculté ou kūn compréhensif*). Ces deux types d'interférence conduisent à des prédictions verbales, nominales et adjectivales dominées par des règles grammaticales relevées de la grammaire arabe. L'aspect prédicatif dans ces trois catégories d'interférence est variable selon le type de contrainte régissant la production langagière de chaque prédicat. La prédication relève de la structure logique qui permet au locuteur d'employer des structures syntaxiques interférées.

Les contraintes sémantiques sont dues à des apports historiques et linguistiques. Le locuteur a deux sources d'information : l'une est externe et dépend du contact historique entre les deux langues, l'autre est interne et dépend de l'environnement linguistique du prédicat. L'emploi des mots empruntés ne se limite pas à des structures logiques, mais, il est guidé par des contenus sémantiques qui dirigent le locuteur vers une prédication spécifique.

En fin, les contraintes pragmatiques relèvent de la situation discursive. L'emploi des prédicats interférés revient à des styles communs qui relèvent de la communauté linguistique où vit le locuteur. L'interférence linguistique est conditionnée par des contextes sociopragmatiques qui peuvent restreindre ou étendre le cadre prédicatif.

## Références

- Baccouche, Taïb  
1994 *L'emprunt en arabe moderne*. Tunis : Beit Al Hikma – Carthage & I.B.L.V.
- Bannour, Abderrazak  
1986 *Recherches sur les structures modales dans le système verbal* (linguistique & logique). Tunis : publications de l'université de Tunis.
- Belazi, Mohammad H.  
1991 *Multilingualism in Tunisia and French/Arabic code switching among educated Tunisian bilinguals*. Ithaca : P.H.D. Cornell University.
- Berthoud, Anne C.  
1996 *Paroles à propos : approche énonciative et interactive du topic*. Paris : OPHRYS .
- Ciliberti, Anna  
1993 "The personal and cultural in interactive styles". *Journal of pragmatics* 20/1, 1–25.
- François, Jacques  
2003 *La prédication verbale et les cadres prédicatifs*. Leuven/Paris : Editions Peeters.
- Furukawa, Naoyo  
1996 *Grammaire de la prédication seconde : forme, sens et contraintes*. Bruxelles : Editions Duculot.
- 2005 *Pour une sémantique des constructions grammaticales : Thème et thématité*. Bruxelles : De Boeck. Duculot.

Garmadi, Salah

1966 "Quelques faits de contact linguistique: franco-arabe en Tunisie". *R.T.S.S.* N° 8, 23-43.

Lanly, André

1970 *Le français d'Afrique du nord: étude linguistique*. Paris: Bordas.

Mackey, William F.

1976 *Bilinguisme et contact des langues*. Paris: Edition Klincksieck.

Missaoui, Khalifa

2001 *Interférence linguistique: étude des aspects et des contraintes linguistiques (le cas franco - arabe)*. Tunis: I.S.L.T.

Riguet, Maurice

1984 *Attitudes et représentations liées à l'emploi du bilinguisme: analyse du cas tunisien*. Paris: publication de la Sorbonne.

Vanden, Heuvel P.

1976 "L'enseignement du français à des arabophones: quelques réflexions sur les phénomènes d'interférences". *Bulletin pédagogique du second degré* 27. Tunis: S.E.T.N., 11-32.

Vandeloise, Claude

2002 "La prédication de la matière entre prédicat nominaux et prédicats adjectivaux". *Le français moderne* 70/1, 20-44.

Weinreich, Uriel

1974 *Languages in Contact: Findings and problems*. The Hague/Paris: Mouton.